

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Tin(II) chloride dihydrate  
FDS-nombre : 000000020921  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006. Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : dichlorure d'étain-2-hydrate

No.-CAS : 10025-69-1

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119971277-28

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Solstice Advanced Materials US, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact : SafetyDataSheet@solstice.com

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

avec:

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
: Centre de contrôle de poison:  
France: +33(0)145425959

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers


### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation  
H332 Nocif par inhalation.  
Corrosion cutanée Catégorie 1B  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Sensibilisation cutanée Catégorie 1  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
Irritation oculaire Catégorie 1  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2 - Oral(e)  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

Mentions de danger	:	H290 H314  H317 H332 H335 H373  H412	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P234 P260 P280  P301 + P330 + P331 P302 + P352 P304 + P340  P305 + P351 + P338  P308 + P313	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

Provoque des brûlures. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
dichlorure d'étain-2-hydrate	10025-69-1 01-2119971277-28 231-868-0	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H332; Inhalation Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 1; H318 STOT SE 3; H335; Système respiratoire STOT RE 2; H373; Oral(e) Aquatic Chronic 3; H412	100 %	

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

##### Inhalation:

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

---

Appeler immédiatement un médecin. Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié.

*Contact avec la peau:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec les yeux:*

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

*Ingestion:*

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Chlorure d'hydrogène gazeux

Fumées d'oxyde d'étain.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

---

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Ne pas respirer les poussières.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
dichlorure d'étain-2-hydrate	EU ELV TWA	2 mg/m <sup>3</sup>  comme Sn		Indicatif

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées  
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

##### Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
dichlorure d'étain-2-hydrate	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		8 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
dichlorure d'étain-2-hydrate	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		8 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
dichlorure d'étain-2-hydrate	Travailleurs / Long terme - effets locaux		8 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
dichlorure d'étain-2-hydrate	Travailleurs / Aigu - effets locaux		8 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation	
dichlorure d'étain-2-hydrate	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		0,11mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dichlorure d'étain-2-hydrate	Travailleurs / Aigu - effets		0,11mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

	systemiques				
dichlorure d'etain-2-hydrate	Travailleurs / Long terme - effets locaux		8 mg/cm2	Contact avec la peau	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Travailleurs / Aigu - effets locaux		8 mg/cm2	Contact avec la peau	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systemiques		1,6 mg/m3	Inhalation	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Aigu - effets systemiques		1,6 mg/m3	Inhalation	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Long terme - effets locaux		1,6 mg/m3	Inhalation	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Aigu - effets locaux		0,023 mg/m3	Inhalation	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systemiques		0,023mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Aigu - effets systemiques		0,28mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Long terme - effets locaux		1,6mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Aigu - effets locaux		1,6mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Long terme - effets		0,0061mg/kg bw/d	Ingestion	

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

	systemiques				
dichlorure d'etain-2-hydrate	Consommateurs / Aigu - effets systemiques		5,97mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
dichlorure d'etain-2-hydrate	Eau douce: 0,003 mg/l	Assessment factor: 10
dichlorure d'etain-2-hydrate	Eau de mer: 0,035 mg/l	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Station de traitement des eaux usées: 1,04 mg/l	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Sédiment d'eau douce: 58 mg/kg dw	
dichlorure d'etain-2-hydrate	Sédiment marin: 5,8 mg/kg dw	Assessment factor: 10
dichlorure d'etain-2-hydrate	Sol: 0,068 mg/kg dw	Assessment factor: 100

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les poussières.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.  
revêtement du sol résistant aux acides  
Lance incendie

#### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire:*

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

*Protection des mains:*

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

*Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

*Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |  |   |            |
|--|---|------------|
| (a) État physique                        | : | solide     |
| (b) Couleur                              | : | incolore   |
| (c) Odeur                                | : | inodore    |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : | 37 - 38 °C |

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

---

- (e) Point/intervalle d'ébullition : Se décompose par chauffage.
- (f) Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.
- (g) Limites inférieure et supérieure d'explo : Limite d'explosivité, inférieure  
Non applicable  
: Limite d'explosivité, supérieure  
Non applicable
- (h) Point d'éclair : Non applicable
- (i) Température d'auto-inflammation : Non applicable
- (j) Température de décomposition : 38 °C  
Température de décomposition
- (k) pH : acide  
(en solution aqueuse)
- (l) Viscosité, cinématique : donnée non disponible
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:  
Se décompose au contact avec de l'eau.
- (n) Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible
- (o) Pression de vapeur : donnée non disponible
- (p) Densité et / ou densité relative : 2,71 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C
- (q) Masse volumique apparente : env. 1.300 kg/m<sup>3</sup>
- (q) Densité de vapeur relative : donnée non disponible
- (r) Caractéristiques de la : donnée non disponible

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

---

particule

### 9.2 Autres informations

- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
- Corrosif pour les métaux : Corrosif pour les métaux
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Viscosité, dynamique : donnée non disponible
- 

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

38 °C  
Température de décomposition

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.  
Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène.

### 10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des agents oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

- gaz hydrochlorique sous l'action de l'humidité  
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

Chlorure d'hydrogène gazeux  
Fumées d'oxyde d'étain.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### (a) Toxicité aiguë

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 2.270 mg/kg

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation:*

CL50

Espèce: Rat

Valeur: 2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 436

Substance d'essai: Dichlorure d'étain

*Toxicité aiguë (autres voies d'administration):*

donnée non disponible

##### (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèce: Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

##### (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

##### (d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

##### (e) Mutagenicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

**(f) Cancérogénicité:**

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**(g) Toxicité pour la reproduction:**

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**(h) STOT-exposition unique:**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**(i) STOT - exposition répétée:**

Note: Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

*Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:*

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

**(j) Danger par aspiration:**

donnée non disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

*Propriétés perturbant le système endocrinien*  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Valeur: 10,19 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: substance anhydre

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

---

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
donnée non disponible

*Toxicité pour les microorganismes:*  
donnée non disponible

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*  
CE50  
Espèce: Daphnia magna  
Valeur: 22 - 55 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: substance anhydre

*Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:*  
NOEC  
Essai en statique  
Espèce: Daphnia magna  
Valeur: 0,18 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*  
donnée non disponible

*Biodégradabilité:*  
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit s'hydrolyse rapidement en présence d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:3260

IMDG:3260

IATA:3260

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.(DICHLORURE D'ETAIN)

IMDG:CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.(TIN DICHLORIDE)

IATA:Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s.(Tin dichloride)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:8

IMDG: 8

IATA: 8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:III

IMDG: III

IATA: III

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1\%$ (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

---

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

dichlorure d'étain-2-hydrate : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Tin(II) chloride dihydrate

31669-100G

Version 1.5

Date de révision  
30.07.2025

---

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations :

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---